Date de dépôt : 10 mars 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Marie Salima Moyard: Alpiq SA, dont les SIG sont co-propriétaires, utilise de l'uranium « encore plus sale que d'habitude », celui de Mayak (Russie), dans la centrale nucléaire de Gösgen: qu'en déduit le Conseil d'Etat? (Question 6)

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 11 février 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans l'émission Rundschau de la télévision alémanique du 8 septembre 2010¹, la direction d'Axpo a reconnu que les centrales nucléaires de Beznau et Gösgen utilisent du combustible nucléaire provenant du complexe nucléaire de Mayak en R ussie. L'Illustré y a p ar ailleurs consacré un reportage à ce sujet le 23 novembre 2010² et la Tribune de Genève un article le 5 février 2011³.

Rappelons rapidement les faits. Le complexe nuclé aire de May ak réenrichit de l'uranium issu du retraitement de combustible nucléaire irradié, cet uranium étant ensuite utilisé dans la production de combustible nucléaire destiné à des clients suisses, notamment les centrales nucléaires de Beznau et de Gösgen. Mayak est considéré, avec Tchernobyl, comme l'un des site s les plus irradiés de la planète. En effet, en 1957, l'explosion d'un réservoir de plutonium hautement radioactif y a provoqué une énorme contamination

http://epaper.edipresse.ch/?product=TDG&edition=TG&date=20110205

¹ Rundschau im Schweizer Fernsehen:

http://www.tagesschau.sf.tv/Nachrichten/Archiv/2010/09/08/Schweiz/Dreckiges-Uran-aus-Russland-fuer-Schweizer-AKW

² L'article de l'Illustré: http://www.illustre.ch/oural-mayak-nucleaire-ecologie-greenpeace_72752 .html.

³ L'article de la *Tribune de Genève* :

IUE 1162-A 2/3

radioactive. Actuellement, le fonctionnement «normal» du complexe nucléaire de Mayak provoque le déversement d'effluents radioactifs liquides dans les cours d'eau de la région. Or, comme toujours dans les sites de ce type, les populations locales utilisent ces cours d'eau pour vivre (eau potable, pêche). Les cons équences de ces contami nations répétées et de l' absence d'assainissement sont, comme d'habitude encore, effroyables : les cancers et les fausses couches y sont largement plus nombreux que partout ailleurs ; de nombreux enfants naissent avec des atteintes à leur patrimoine génétique et certains ont des handicaps extrêmement lourds. Les i mages de l a région diffusées dans l'émission Rundschau et les faits relatés dans le reportage de l'Illustré vous illustreront le p ropos de manière particulièrement oppressante.

Alpiq SA est le principal actionnaire (à hauteur de 40%) de la centrale nucléaire de Gösgen. Comme chacun le sait, une entreprise qui compte le complexe nucléaire de Mayak parmi ses fournisseurs et parte naires commerciaux est coresponsable des malheurs dont souffre cette région, par le simple fait que son investissement financier participe à l'achat d'une «qualité encore pire» d'un combustible déjà fort peu recommandable. Le canton de Genève est concerné par cette problématique, du fait qu'il possède 55% de parts dans les SIG (les autres 45% se répartissant à hauteur de 30% pour la ville de Genève et 15% pour les autres communes genevoises), que les SIG sont donc entièrement en mains publiques, que les SIG possèdent quant à eux 23,02% d'EOSH, groupe possédant lui-même 31,38% d'Alpiq⁴. Au terme du calcul, la conclusion est claire : l es SIG, et donc les contribuables genevois, possèdent environ 7,22% du groupe Alpiq, et à ce titre, doivent avoir leur mot à dire dans l'origine d'approvisionnement des matières premières d'Alpiq, et plus largement dans la politique énergétique choisie par Alpiq.

[.]

⁴ Composition complète de l'actionnariat d'Alpiq: http://www.alpiq.com/fr/investisseurs/action-alpiq/nos-actionnaires/alpiq-as-a-corporation.jsp Outre les 23,02% d'EOSH possédés par les SIG, EOSH partage son actionnariat entre la ville de Lausanne (20,06%), Romande Energie (28,72%), Groupe E (22,33%) et les FMV (5,87%).

3/3 IUE 1162-A

Il n'est nullement question ici de relancer le stérile débat de savoir si les électrons consommés à Genève sont ou non, pour certains, d'origine nucléaire. Il est ég alement inutile de rappeler que les SIG n'achètent sur le marché électrique que du courant certifié non-nucléaire, uniquement d'origine hydraulique (88%) et gazière (12%). Le problème est davantage de savoir à quel objectif et à quels achats, d'un point de vue éthique et moral, sont affectés les fonds des SIG constituant une partie de l'actionnariat d'Alpiq. En tout état de cause, il reste évident que l'abstention de t oute énergie nucléaire dans la politique énergétique genevoise constitue le plu s important à préserver, envers et contre tout. Néanmoins, même à un niveau secondaire, la question de la finalité des fonds des SIG, entité publique autonome, reste d'actualité et doit être examinée avec soin, et c'est bien le but de l'ensemble de ces interpellations.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat s'engage-t-il, au trave rs de ses représentants au conseil d'administration des SIG, à pl aider pour que les SIG se ret irent d'Alpiq, via EOSH dans les plus brefs délais ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le groupe Alpiq est avant tout un producteur d'électricité d'origine hydraulique. La puissance installée appartenant au groupe s'élève, en Suisse, à 3000 MW d'origine hydraulique contre 765 MW d'origine nucléaire. Alpiq possède, notamment, 60 % du ba rrage de la Grande Dixence, 50 % du barrage d'Emosson et 39 % du barrage de l'Hongrin.

Il est dès lors dans l'intérêt du canton que les SIG m aintiennent leur participation dans EOSH et ain si indirectement à Alpiq qui est le plus important producteur hydraulique en Suisse romande.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat continuera de s' engager au sei n du conseil des pouvoirs publics d'EOSH, avec les autres collectivités publiques romandes, pour une politique responsable d'approvisionnement en énergies, basée notamment sur l'usage rationnel de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : Mark MULLER